

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 03 juin 2025

Date de la convocation : 22 mai 2025

Début de la séance : 19 heures

Étaient présents : 11

MARCHAL Sylvain, BARBIER Mathieu, BLANCHARD Emmanuel, CHEMINADE Monique, DRON Rachel, HERPIN Julien, MARCELLIN Éric, MARGUERITTE Françoise, MÉMAIN Martine, POUPARD Benoit, RINJONNEAU Éric

Pouvoir : de BRUTSAERT Gwènaëlle à MARCHAL Sylvain

Absent : VIOLLEAU Christophe

Secrétaire de séance : BLANCHARD Emmanuel

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mai 2025
- Présentation (en visioconférence) de l'Atlas des résultats provisoires des zones humides : approbation des résultats de l'étude d'inventaire des zones humides, du réseau bocager et du réseau hydrographique
- Commerce multiservice : signature d'un acte de location-gérance avec un repreneur
- Signature d'une convention « chats libres » avec la Fondation 30 Millions d'Amis
- Gîte communal :
 - tarifs et modalités de location et de gestion du gîte
 - aménagements intérieurs et acquisition de mobilier
- Nouvelle dénomination de l'école
- Décisions modificatives au budget
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mai 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV du 06 mai 2025

2. Présentation de l'Atlas des résultats provisoires des zones humides : approbation des résultats de l'étude d'inventaire des zones humides, du réseau bocager et du réseau hydrographique

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la réunion du 13 mai 2025 sur la restitution de l'inventaire des zones humides.

Mr Sébastien CHOUINARD de Hydro Concept fait une présentation complète au Conseil Municipal par visioconférence.

Au vu des différents éléments, il convient au Conseil Municipal de prendre une décision concernant ses résultats.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28 ;

Vu la délibération en date du 06 juin 2023 approuvant la réalisation d'une étude d'inventaire des zones humides, réseau bocager et réseau hydrographique et autorisant Monsieur le Maire à lancer un marché ;

Considérant le cahier des charges de l'étude, son déroulement et les résultats produits qui ont été présentés par Monsieur le Maire :

- Réunion du comité de suivi de l'étude le 26 avril 2024 pour préparation des prospections sur le terrain ;
- Réunion des exploitants et propriétaires terriens du territoire le 26 avril 2024 pour préparation des prospections sur le terrain ;
- Prospections sur le terrain réalisées sur 2 jours entre le 25/11/2024 et le 26/11/2024 ;

- Affichage de la carte des zones humides pour consultation publique entre le 10 avril 2025 et le 12 mai 2025 (00 observations ont été formulées) ;
- Réunion du comité de suivi de l'étude le 13 mai 2025 pour discussion et validation des résultats ;
- Au total 20.22 ha de zones humides ont été recensés ainsi que 37 199 mètres linéaires de haies et 3 151 mètres linéaire de réseau hydrographique (sans distinguer entre fossés et cours d'eau). Il conviendra d'intégrer ces éléments dans le PLU dans le cadre de sa prochaine révision ou modification afin de le rendre compatible avec le SCoT et le SAGE Boutonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'approuver les résultats de l'inventaire des zones humides, haies et réseau hydrographique de la commune
- De les inclure dans le Plan Local d'Urbanisme lors de sa prochaine révision ou modification.

3. Commerce multiservice : signature d'un acte de location-gérance avec un repreneur

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Mazeray est propriétaire du fonds de commerce du commerce multiservices « La Mazérienne » sis « 6 Route de Taillebourg – 17400 MAZERAY » et que suite à l'appel à candidature, une nouvelle gérante va exploiter ce fonds de commerce.

Monsieur le Maire présente le projet de Madame Brigitte STRASSEL qui souhaite exercer les activités suivantes : ***Bar, restauration, vente à emporter, épicerie, multiservices***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de location-gérance du commerce multiservices « La Mazérienne » situé 6 Route de Taillebourg, avec Madame Brigitte STRASSEL
- Que cette location gérance sera consentie et acceptée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction d'année en année à compter du 11 juillet 2025
- De fixer le loyer mensuel pour le fonds et l'occupation des locaux à 686.35 € hors taxes, soit un montant mensuel TTC de 823.62 € et que le premier paiement interviendra le mois suivant la prise d'effet de l'acte
- D'appliquer la gratuité de deux mois de loyer consécutifs après le début d'activité de Madame STRASSEL au commerce multiservices
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

4. Signature d'une convention « chats libres » avec la Fondation 30 Millions d'Amis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis concernant une campagne de stérilisation et d'identification par puce électronique des « chats libres » errants de la Commune.

Dans cette convention, la Fondation affirme sa volonté d'accompagner la commune dans sa démarche du bien-être animal. La commune s'engage à participer au financement, à hauteur de 50 % au financement des actes de stérilisation et d'identification ; l'autre moitié est prise en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis.

L'estimation du nombre de chats étant difficile, Monsieur le Maire propose de signer cette convention pour 10 chats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour 10 chats
- de s'engager à verser la contribution de la commune à la Fondation avant le début des interventions
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2025

5. Gîte communal : Tarifs et modalités de location et de gestion du gîte – Aménagements intérieurs et acquisition de mobilier

En l'absence de pièces pour ce dossier, ce sujet est reporté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal

6. Nouvelle dénomination de l'école

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la commune de MAZERAY de rendre aujourd'hui un hommage à Monsieur Jacques RICARDEAU, ancien maire de la commune de 1995 à 2008, décédé le 25 août 2024,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer l'école de MAZERAY « École Jacques RICARDEAU ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- que l'école de MAZERAY, située Route de Sainte-Même, sera désormais dénommée « Ecole Jacques RICARDEAU ».
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure. Les documents administratifs et pédagogiques seront également modifiés en conséquence.

Une cérémonie sera organisée pour inaugurer la nouvelle dénomination de l'école le samedi 14 juin 2025 à 11 heures.

7. Vote de la décision modificative n° 3 au budget

En l'absence de pièces pour ce dossier, ce sujet est reporté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal

Questions diverses

Manifestations diverses

14 juin : rando APS

21 juin : concours hippique

21 juin : kermesse de l'école

28 juin : bal organisé par Country Valley

Séance levée à 20 h 30

Le secrétaire de séance,
Emmanuel BLANCHARD

Le Maire,
Sylvain MARCHAL